

# LOIS ET DECRETS PUBLIES DANS LA FEUILLE OFFICIELLE

Feuille officielle numéro 50, du 16 décembre 2022

Non soumis au référendum



## Décret permettant une dérogation aux critères du frein à l'endettement dans le cadre du budget 2023

---

*Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,*  
vu le rapport du Conseil d'État du 21 septembre 2022 ;  
sur la proposition du Conseil d'État, du 16 novembre 2022,  
*décète :*

**Article premier** Pour le budget général de l'État pour l'année 2023, il est dérogé aux dispositions de l'article 30, alinéas 1, 2, 4<sup>bis</sup> et 4<sup>ter</sup>, LFinEC, conformément à l'article 31 LFinEC.

**Art. 2** <sup>1</sup>Le présent décret n'est pas soumis au référendum facultatif.

<sup>2</sup>Le Conseil d'État pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le 7 décembre 2022

Au nom du Grand Conseil :

*La présidente,*

C. CHOLLET

*Le secrétaire général,*

M. LAVOYER-BOULIANNE